



Virtus Expertise

Réseau de cabinets
expertise comptable, commissariat aux comptes et conseil

ASSOCIATION ASMAE – SŒUR EMMANUELLE

246 rue du Faubourg Saint Antoine

75012 - PARIS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2023

SOMMAIRE

	Pages
- RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	1 - 4
- COMPTES ANNUELS ET ANNEXES	5 - 39
- RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	40

RAPPORT GENERAL



Virtus Expertise

— Réseau de cabinets —
expertise comptable, commissariat aux comptes et conseil

Clara LANCHES, associée
Erwan NEXON, associé-gérant
Claude PIAT, associé

ASMAE – SŒUR EMMANUELLE
246 rue du Faubourg Saint Antoine
75012 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

A l'assemblée générale,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ASMAE – SŒUR EMMANUELLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association ASMAE – SŒUR EMMANUELLE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821.53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport moral et financier et des autres documents adressés à l'Assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés à l'Assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association ASMAE – SŒUR EMMANUELLE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes

annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

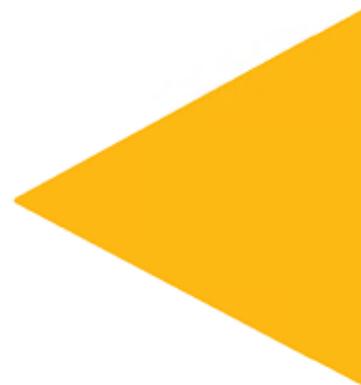
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Cloud, le 8 mai 2024

Le Commissaire aux comptes
SAS POUGET SOUBIROUS ET ASSOCIES
Représentée par Erwan NEXON



COMPTES ANNUELS



ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

246 rue du Faubourg Saint Antoine
75012 PARIS-12

Comptes Annuels au : 31 décembre 2023

FIDELIANCE

4 Rue de Lyon
75012 PARIS
Tél : 01 64 22 77 44
contact@crowe-fideliance.fr

**Expertise-comptable • Audit • Conseil au dirigeant • Gestion sociale • Conseil juridique
Gestion de patrimoine • Evaluation • Consolidation et reporting financier • Risk Consulting • RSE • Digital**

COMPTES ANNUELS



BILAN ACTIF

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/01/2022 au 31/12/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	306 747	305 868	879	436
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	108 143	56 486	51 656	62 471
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres	874 006	759 861	114 144	120 802
Immobilisations corporelles en cours	3 240		3 240	1 320
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés	1 102 917	212 467	890 451	820 147
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	325 664		325 664	352 664
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	60 301		60 301	51 334
TOTAL (I)	2 781 018	1 334 683	1 446 335	1 409 174
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	5 195		5 195	5 758
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	122 785		122 785	78 626
Créances reçues par legs ou donations	248 980		248 980	744 350
Autres	3 215 845		3 215 845	2 725 463
Valeurs mobilières de placement	4 198 283		4 198 283	4 196 237
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 504 850		3 504 850	4 210 533
Charges constatées d'avance	76 969		76 969	68 471
TOTAL (II)	11 372 908		11 372 908	12 029 439
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	14 153 926	1 334 683	12 819 243	13 438 612



BILAN PASSIF

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	1 527 469	1 527 469
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	2 253 914	5 417 537
Autres	803 742	803 742
Report à nouveau	521 508	-2 791 092
Excédent ou déficit de l'exercice	148 866	148 977
	<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>5 106 633</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	12 219	14 931
Provisions réglementées	31 505	32 105
TOTAL (I)	5 299 223	5 153 669
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 883 117	1 912 381
Fonds dédiés	849 347	1 046 785
TOTAL (II)	2 732 464	2 959 166
PROVISIONS		
Provisions pour risques	31 660	
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	31 660	
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	2 535	1 688
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	490 283	390 430
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	531 871	626 157
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	189 603	208 688
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	3 541 603	4 098 815
TOTAL (IV)	4 755 896	5 325 777
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	12 819 243	13 438 612



COMPTE DE RÉSULTAT

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	5 940	2 620
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		975
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	117 333	109 147
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	3 622 790	3 122 233
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	2 827 443	2 665 213
Mécénats	821 062	374 846
Legs, donations et assurances-vie	1 103 537	1 942 436
Contributions financières	25 000	25 000
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	110 641	145 064
Utilisations des fonds dédiés	1 016 110	1 150 357
Autres produits	5 456	504 860
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	9 655 311	10 042 751
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock	563	382
Autres achats et charges externes	3 583 189	3 078 013
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	250 970	237 402
Salaires et traitements	3 322 014	3 259 114
Charges sociales	902 429	985 960
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	58 228	72 101
Dotations aux provisions	31 660	
Reports en fonds dédiés	1 240 335	2 252 532
Autres charges	172 822	80 066
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	9 562 209	9 965 570
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	93 102	77 181
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	18 900	12 150
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	75 948	12 640
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	2 046	
Différences positives de change	11 781	65 621
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		128 625
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	108 675	219 036
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		2 046
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	36 235	92 315
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		199
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	36 235	94 560
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	72 440	124 476



COMPTE DE RÉSULTAT

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	165 541	201 657
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	4 786	25 978
Sur opérations en capital	1 500	1 329
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	600	75
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	6 886	27 382
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	2 965	74 866
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		676
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	2 965	75 542
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	3 921	-48 160
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	20 596	4 520
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	9 770 871	10 289 170
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	9 622 005	10 140 193
EXCÉDENT OU DÉFICIT	148 866	148 977
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	457 310	532 146
Bénévolat	171 565	172 554
TOTAL	628 875	704 700
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	457 310	533 369
Personnel bénévole	171 565	171 331
TOTAL	628 875	704 700
TOTAL	148 866	148 977

ANNEXE



PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'association « ASMAE-Association Sœur Emmanuelle », fondée le 20 novembre 1987, apolitique et aconfessionnelle, a pour but de gérer et d'assurer la pérennité et le développement de l'œuvre engagée par Madeleine CINQUIN, en religion Sœur Emmanuelle.

A cette fin, ses objectifs sont :

- S'impliquer dans le combat en faveur de la justice économique, culturelle et sociale et contribuer à transformer l'Homme dans sa relation avec l'autre.
- Accroître les capacités d'une communauté et de ses membres à maîtriser leur vie, leur environnement social, culturel et économique en vue de l'autonomie et pour une meilleure intégration.
- Protéger le nom et l'image de Sœur Emmanuelle, conformément à sa volonté, contre toute utilisation commerciale ou publicitaire ou non conforme à sa pensée et à son œuvre.
Par délégation de Sœur Emmanuelle, l'association est également habilitée à autoriser des organismes, avec ou sans but lucratif, à utiliser le nom et l'image de Sœur Emmanuelle pour contribuer au financement d'une action humanitaire, selon les termes du mandat donné par Sœur Emmanuelle à l'Association.

Elle s'adresse plus particulièrement, mais non exclusivement aux enfants et leurs familles des pays en voie de développement, à l'exemple des actions de solidarité engagées et poursuivies par Sœur Emmanuelle et Sœur Sara dans les bidonvilles du Caire.

Conformément à la volonté qu'elle a exprimée, une priorité est donnée à la pérennité des actions lancées par Sœur Emmanuelle en faveur des chiffonniers du Caire et des enfants déplacés au Soudan.

Présente dans 6 pays (Égypte, Liban, Philippines, Madagascar, Burkina Faso et France), Asmae s'engage à soutenir les acteurs locaux qui œuvrent pour les enfants les plus vulnérables en favorisant leur autonomie par l'éducation et la protection.

Les moyens d'action de l'association sont :

- Travailler prioritairement en partenariat avec des associations locales représentatives d'initiatives locales.
- Choisir et accompagner des projets de développement (économiquement et culturellement viables)
- Rechercher des fonds publics et privés (entreprises, individus)
- Travailler avec des médias de toute nature (presse écrite, TV, Internet...)
- Créer des supports d'information sur les actions, la vie de l'association
- Diffuser des œuvres littéraires, relatives aux actions de l'association et à l'œuvre de Sœur Emmanuelle.

PERIMETRE DES COMPTES ANNUELS

Les comptes présentés ci-après comprennent :

- **L'établissement Siège**
- **L'établissement de Bobigny :**
 - o Centre maternel La Chrysalide : établissement médico-social sous convention avec le Conseil Départemental de Seine Saint Denis, qui accueille 19 mères et 27 enfants
 - o Crèche l'Ile aux enfants : crèche familiale composée d'une équipe d'assistantes maternelles qui accueillent les enfants à leur domicile et qui sont aidées dans leur travail par une cheffe de service, des éducatrices de jeunes enfants et une psychologue.



FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 12 819 243,06 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 148 866,09 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été établis et présentés suivant les dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général, du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et au règlement ANC n°2019-04 du 08 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales de droit privé à but non lucratif.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations incorporelles sont de 307 K€ et correspondent à des logiciels, films et sites internet.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	10 ans
- Agencements et aménagements	10 ans
- Matériel de bureau	1 et 3 ans
- Mobilier	4,5 et 10 ans
- Matériel missions	1 à 5 ans
- Matériel de transport	1 à 5 ans



IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont de 60 K€ et correspondent essentiellement à des dépôts de garantie de bureaux.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

L'association détient des titres de participations à hauteur de 325 K€ :

- 148 parts de la SCPI La Française d'une valeur unitaire de 518 €
- 170 parts de la SCI ESIS d'une valeur unitaire de 900 € + 100 parts de nominal 900 € et 60 € de prime d'émission par part

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

A la date de notification des subventions de fonctionnement, le produit d'exploitation est constaté pour le montant total de la subvention. A la clôture, dès lors que la subvention finance un projet débutant l'exercice suivant, un produit constaté d'avance est constaté à hauteur du montant de la subvention.

Si le projet est rattaché au même exercice que la subvention, des fonds dédiés sont comptabilisés à la clôture si les dépenses engagées sont inférieures au montant subventionné.

FONDS DEDIES

Lorsqu'une subvention de fonctionnement inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'association envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique "engagements à réaliser sur ressources affectées" et au passif du bilan sous le compte "fonds dédiés".

Les sommes inscrites sous la rubrique "fonds dédiés" sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements sous la rubrique "report des ressources non utilisées des exercices antérieurs".

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Honoraires au titre de la mission légale de certification des comptes : 23 808 €.

Honoraires au titre des services autres que la certification des comptes : 0 €.

REMUNERATION DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS

Conformément à l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 sur le volontariat associatif, les rémunérations versées aux trois plus hauts cadres dirigeants ainsi que leur avantage en nature représentent au 31 décembre 2023 :

- Rémunérations : 191 562 euros
- Avantages en nature : 0 euro

EVALUATION DES OPERATIONS EN DEVISE

Les opérations en devises dans les pays d'interventions sont enregistrées en comptabilité dans la devise locale. Ces opérations sont ensuite converties au siège en euro suivant le taux inforeuro du mois comptable concerné.



ENGAGEMENT DE RETRAITE

Conformément à l'article 123-13 du Code de Commerce, le montant des droits qui seraient acquis par les salariés en matière d'engagement de retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite s'élève à 38 761 € le 31 décembre 2023 charges comprises.

Le calcul de cet engagement est basé sur les hypothèses suivantes :

- Convention collective : Aucune / CCN 66
- Méthode de calcul : Prospective
- Table de mortalité : TV 2017-2019
- Initiative du départ : volontaire à 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 1% cadres, 10% dégressif non cadres
- Taux dévolution des salaires : 1%
- Taux d'actualisation : 3.17 %
- Taux de charges patronales : 50 %

LISTE DE FILIALES ET PARTICIPATIONS

Esis:

Pourcentage de participation : 6.86 %
Capitaux propres 31/12/22 : 4 672 180 €
Résultat au 31/12/22 : 190 754 €

VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ET PRESTATIONS EN NATURE

Il a été procédé à l'évaluation des actions bénévoles pour l'année 2023. Ces contributions sont comptabilisées.

EFFECTIF MOYEN

	31/12/2023	31/12/2022
ASMAE Bobigny	35.39	34.07
ASMAE Siège	21.29	21.24
TOTAL	56.68	55.31

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION ET COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

Ces documents insérés dans l'annexe sont établis selon les modalités du règlement ANC n°2018-06.



ANNEXE

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
			suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	305 840	907
CORPORELLES	Terrains		108 143	
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. générales, agencs & aménagts construct.		
	Installations techniques, matériel & outillage industriels			
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencs & aménagts divers (1) Matériel de transport Matériel de bureau & mobilier informatique Emballages récupérables & divers	1 731 980 123 139 273 298	114 378 18 512
	Immobilisations corporelles en cours		1 320	1 920
	Avances et acomptes			
	TOTAL		2 237 879	134 810
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		352 664	
	Autres participations			
	Autres titres immobilisés		51 334	8 967
	Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL		403 998	8 967	
TOTAL GENERAL			2 947 717	144 683

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

1 253 267

91 386

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
		par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL			
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		306 747	
CORPORELLES	Terrains			108 143	
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gal. agen. amé. cons			
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers (1) Matériel de transport Mat. bureau, inform., mobilier Emb. récupérables & divers	241 736 42 647	1 604 622 123 139 249 163	
	Immobilisations corporelles en cours			3 240	
	Avances et acomptes				
	TOTAL		284 383	2 088 306	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		27 000	325 664	
	Autres titres immobilisés			60 301	
	Prêts & autres immob. financières				
TOTAL		27 000	385 965		
TOTAL GENERAL			311 383	2 781 018	

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

241 736

1 102 917



ANNEXE

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		305 404	464		305 868
TOTAL		305 404	464		305 868
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	45 672	10 814		56 486
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	404 434	21 405		425 838
	Matériel de transport	123 139			123 139
	Mat. bureau et informatiq., mob.	226 775	25 544	41 435	210 884
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		800 019	57 763	41 435	816 348
TOTAL GENERAL		1 105 424	58 228	41 435	1 122 216

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				



ANNEXE

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires <i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées	32 105		600	31 505
TOTAL		32 105		600	31 505
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges		24 660		24 660
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges		7 000		7 000	
TOTAL			31 660		31 660
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	433 120	30 434	251 087	212 467
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
- autres immobs financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	4 000		4 000		
Autres provisions pour dépréciation	2 046		2 046		
TOTAL		439 166	30 434	257 133	212 467
TOTAL GÉNÉRAL		471 271	62 094	257 733	275 632
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises	- d'exploitation		31 660	4 000	
	- financières			2 046	
	- exceptionnelles			600	

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée



ANNEXE

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	60 301		60 301
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	122 785	122 785	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	482	482	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 867	8 867	
	Etat & autres coll. publiques			
	Impôts sur les bénéfiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	3 455 476	3 455 476		
Charges constatées d'avance	76 969	76 969		
TOTAUX		3 724 881	3 664 580	60 301
Renvois	(1) Montant - Créances représentatives de titres prêtés			
	des - Prêts accordés en cours d'exercice	1 375		
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	1 375		
(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)				
(3) Créances reçues par legs ou donations		248 980	248 980	



ANNEXE

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	76 969
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	76 969

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	57 547
Autres créances	405 906
Disponibilités	
TOTAL	463 453



ANNEXE

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	1 527 469				1 527 469
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	5 417 537		184 837	3 348 460	2 253 914
Autres réserves	803 742				803 742
Report à nouveau	-2 791 092		3 398 352	85 752	521 508
Excédent ou déficit de l'exercice	148 977		148 866	148 977	148 866
Subventions d'investissement	14 931			2 712	12 219
Provisions réglementées	32 105			600	31 505
TOTAUX	5 153 669		3 732 055	3 586 501	5 299 223



ANNEXE

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)	2 535	2 535		
Fournisseurs & comptes rattachés	490 283	490 283		
Personnel & comptes rattachés	223 776	223 776		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	231 408	231 408		
Etat & Impôts sur les bénéfices	20 596	20 596		
autres Taxe sur la valeur ajoutée	6 866	6 866		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	49 225	49 225		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	189 603	189 603		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	3 541 603	3 541 603		
TOTAUX	4 755 896	4 755 896		

- Renvois
- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
 - (2) Montant divers emprunts, dett/associés



ANNEXE

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	3 541 603
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	3 541 603

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	255 360
Dettes fiscales et sociales	288 817
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	14 790
TOTAL DES CHARGES À PAYER	558 967



TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant Global	Dont remboursements		Montant Global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Fonds stratégique	348 849	122 780	53 839,83		- 180 000,00	237 789	
Fonds opérationnel		484 915	180 000,00		180 000,00	484 915	
Fonds urgence		20 983				20 983	
Plan Espoir Banlieue	154 380		154 380			-	
RATP	-					-	
Burkina	6 835	110 241	6 835			110 241	
Madagascar	49 039	67 746	49 039			67 746	
Egypte	6 360	123 272	6 360			123 272	
Projet Pilote (espace petits pas)	38 939		38 939			-	
Liban	95 160	175 029	95 160			175 029	
Philippines	-	59 484				59 484	
Partenariats privés	20 879	82 212	20 879			82 212	
Fia	6 000		3 000			3 000	
CAP Jeunesse	163 947	37 133	163 947			37 133	
ARS	16 550					16 550	
Ressources liées à la générosité du public							
Don Bobigny	608		608			-	
Don Bobigny	488 089		313 409			174 680	
Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 563 532	249 545	673 647			1 139 430	
TOTAL	2 959 167	1 533 340	1 760 042	-	-	2 732 464	-



VENTILATION DU RÉSULTAT

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF GLOBAL

	Résultat Comptable	Reprise du résultat antérieur	Résultat effectif global	Dont résultat effectif sous gestion propre	Dont résultat effectif sous gestion contrôlée
Siège	261 986		261 986	261 986	
Bobigny					
Centre Maternel	-88 284	49 667	-38 618		-38 618
Crèche	-27 237		-27 237	-27 237	
Espace petits pas	2 401		2 401	2 401	
TOTAL	148 866	49 667	198 533	237 150	-38 618



DÉTAIL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

DETAIL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

	2023		2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	540 552	540 552	620 953	620 953
Bénévolat	83 242	83 242	87 584	87 584
prestations en nature	457 310	457 310	533 369	533 369
Dons en nature				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	88 323		83 747	
CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	628 875	540 552	704 700	620 953
CHARGES PAR DESTINATION				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	16 605		16 605	
Réalisées en France	16 605		16 605	
Réalisées à l'étranger				
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	540 552	540 552	620 954	620 954
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	71 718		67 142	
TOTAL	628 875	540 552	704 700	620 954



LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	794 316,65
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	309 220,16
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	416 554,51
CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	79 319,67
SOLDE DE LA RUBRIQUE	1 440 771,65



ETAT SÉPARÉ DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE 2023 (VERSION SYNTHETIQUE)*

Etat du contributeur	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la valorisation (€)
ALLEMAGNE	1 695
AUTRICHE	60
BAHREIN	820
BELGIQUE	203 377
CANADA	511
COTE D'IVOIRE	20
DANEMARK	80
EGYPTE	146 500
ESPAGNE	1 680
ETATS-UNIS	170
GRANDE BRETAGNE	100
HONG KONG	1 600
ILE DE LA REUNION	300
IRLANDE	340
ITALIE	3 340
JAPON	240
JORDANIE	240
LUXEMBOURG	2 930
MARTINIQUE	100
MONACO	571 900
PAKISTAN	20
PAYS BAS	120
PHILIPPINES	216
PORTUGAL	15
SENEGAL	300
SUEDE	150
SUISSE	99 812
TUNISIE	216
UNION EUROPEENNE	500 000

* La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 4 du décret n°2021-1812 du 24 décembre 2021 est mise à la disposition du public au siège de l'association.

CROD - CER

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) - 2023

EMPLOIS ET RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2022		EXERCICE 2023		Variation	
	TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE						
1 PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	5 075 516	5 075 516	4 118 781	4 118 781	-18,85%	-18,85%
11 Cotisations sans contrepartie	2 620	2 620	5 940	5 940	126,72%	126,72%
12 Dons, legs et mécénat	4 946 987	4 946 987	3 996 040	3 996 040	-19,22%	-19,22%
- Dons manuels	2 474 380	2 474 380	2 378 630	2 378 630	-3,87%	-3,87%
- Legs, donations et assurances-vie	2 472 607	2 472 607	1 617 410	1 617 410	-34,59%	-34,59%
- Mécénat						
13 Autres produits liés à la générosité du public	125 909	125 909	116 801	116 801	-7,23%	-7,23%
2 PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	952 062		1 421 599		49,32%	
21 Cotisations avec contrepartie						
22 Parrainage des entreprises						
23 Contributions financières sans contrepartie						
24 Autres produits non liés à la générosité du public	952 062		1 421 599		49,32%	
- Subventions et autres concours privés	521 271		936 198		79,60%	
- Autres produits non liés à la générosité du public	430 791		485 401		12,68%	
3 SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	3 079 933		3 622 790		17,63%	
TOTAL DES RESSOURCES	9 107 511	5 075 516	9 163 170	4 118 781	0,61%	-18,85%
4 REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	25 075	0	8 146	0		
5 UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	679 457	0	599 555	0	-11,76%	
<i>DEFICIT</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		
TOTAL DES PRODUITS	9 812 043	5 075 516	9 770 871	4 118 781	-0,42%	-18,85%
CHARGES PAR DESTINATION						
1 MISSIONS SOCIALES	5 993 621	2 500 404	6 597 903	2 295 609	10,08%	-8,19%
11 Réalisées en France	2 741 642	1 143 751	3 074 819	1 069 822	12,15%	-6,46%
- Actions réalisées par l'organisme	2 741 642	1 143 751	3 074 819	1 069 822		
- Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	0	0	0	0		
12 Réalisées à l'étranger	3 251 979	1 356 653	3 523 084	1 225 787	8,34%	-9,65%
- Actions réalisées par l'organisme	1 970 860	822 198	1 963 081	683 015		
- Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	1 281 119	534 454	1 560 003	542 772		
2 FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 146 699	930 442	1 200 278	998 633	4,67%	7,33%
- Frais d'appel à la générosité du public	930 442	930 442	998 633	998 633		
- Frais de recherche d'autres ressources	216 257	0	201 645	0		
3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT	753 783	314 462	531 234	184 832	-29,52%	-41,22%
TOTAL DES EMPLOIS	7 894 103	3 745 307	8 329 415	3 479 075	5,51%	
4 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	31 660	0		
5 IMPOT SUR LES BENEFICES	4 520		20 596			
6 REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 764 443	1 267 843	1 240 335	585 218	-29,70%	
<i>EXCEDENT</i>	<i>148 977</i>	<i>62 366</i>	<i>148 866</i>	<i>54 488</i>		
TOTAL DES CHARGES	9 812 043	5 075 516	9 770 871	4 118 781	-0,42%	-18,85%

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2022		2023	
	TOTAL	Dont GP	TOTAL	Dont GP
PRODUITS PAR ORIGINE	704 700	620 954	628 875	540 552
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	620 954	620 954	540 552	540 552
Bénévolat	87 584	87 584	83 242	83 242
prestations en nature	533 369	533 369	457 310	457 310
Dons en nature				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	83 747		88 323	
CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
CHARGES PAR DESTINATION	704 700	620 954	628 875	540 552
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	16 605		16 605	
Réalisées en France	16 605		16 605	
Réalisées à l'étranger				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	620 954	620 954	540 552	540 552
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	67 142		71 718	

ANNEXE DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) 2023

PRECISIONS ET METHODOLOGIE

Le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) 2023 présenté dans le rapport annuel est en conformité avec le nouveau règlement comptable ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le Compte de Résultat par Origine et Destination permet de passer de la présentation comptable du compte de résultat par nature à une vision analytique par origine des ressources (générosité du public / hors générosité du public) et par destination des charges (missions sociales, appel de fonds, fonctionnement). Le CROD 2023 a donc été constitué à partir du compte de résultat approuvé par le commissaire au compte et voté par l'assemblée générale. Cette annexe précise les modalités de constitution du CROD, conformément au règlement relatif à l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations faisant appel à la générosité publique.

Traitement particulier des legs et donations. Jusqu'à fin 2019, les legs et les donations étaient enregistrés en produit en comptabilité, au moment de leur réalisation. Les legs et donations destinées à être cédées se trouvaient alors présentés « hors bilan » dans les comptes de l'association. Le nouveau règlement comptable impose dès 2020 d'enregistrer les legs et donations au moment de leur acceptation juridique :

- La valeur du legs ou de la donation à la date apparaît à l'actif du bilan (immobilisation)
- On retrouve la valeur du legs / de la donation en produit dans le compte de résultat.
- La part non réalisée du legs ou la part non cédée de la donation apparaît au passif du bilan en tant que fonds reportés.
- On retrouve ces fonds reportés en charge dans le compte de résultat.

PRODUITS PAR ORIGINE

Rubrique CROD (rubrique Compte de résultat)	Définition	Application
I PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Cotisations sans contrepartie	Il s'agit des cotisations versées par les adhérents.	
1.2 Dons, legs et mécénat	Dons institutionnels non affectés versés par des personnes physiques ou morales privées.	Les legs et assurances-vie correspondent aux montants acceptés. Les montants non encaissés sont reportés en fonds dédiés conformément à la nouvelle réglementation comptable.
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	Sont considérés comme dons affectés, les dons qui, en fonction de la volonté exprimée par le donateur ou des dispositions prises dans l'appel à la générosité du public, comportent une obligation pour l'organisation qui les reçoit, de les consacrer à une opération ou un objectif déterminés. Les dons peuvent être affectés notamment en France, ou au financement d'actions à l'international.	Parrainages et recettes réalisées suite aux manifestations réalisées localement par des bénévoles de l'association. 100 % des recettes de ces opérations sont affectées.
2 PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
2.4 Subventions et autres concours privés (subventions d'origine privée)	Subventions d'entreprises, de fondations, d'associations, dédiées à une action.	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	Il s'agit de revenus propres de l'organisation principalement produits financiers et opérations de gestion.	Pour l'établissement de Bobigny, les loyers versés par les résidentes ainsi que leur participation et celles des familles de Bobigny au fonctionnement de la crèche entrent dans cette catégorie.
3 SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS (subventions d'exploitation ; subventions dédiées d'origine publique)	Financements obtenus des organismes nationaux ou internationaux, tels que l'Union Européenne, l'État français (ministères) Conseil Régional / Général, des collectivités territoriales, établissements publics, sécurité sociale, Agences de développement (USAID, AFD, ...). Ces subventions peuvent être dédiées ou non.	En 2023, la totalité des subventions publiques ont été dédiées.
4 REPRISES DE PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	Il s'agit de la dotation aux provisions (ou dotation pour dépréciation) réalisée antérieurement correspondant aux pertes ou moins-values latentes.	
5 REPRISE DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	Part des fonds dédiés antérieurs utilisés au cours de l'exercice.	

CHARGES PAR DESTINATION

Rubrique CER (rubrique Compte de résultat)	Définition	Application
I MISSIONS SOCIALES	Il s'agit des charges directes ou spécifiques engagées pour chacune des missions sociales de l'organisme.	Ces charges spécifiques résultent, soit d'une imputation directe, soit d'une répartition (par exemple une comptabilité du temps consacré à chaque activité, pour la répartition des charges de personnel ou de surfaces pour les locaux). Elle comprend tout ce qui est engagé spécialement pour cette action : étude préalable, réalisation proprement dite, suivi, évaluation.
I.1 Projets réalisés en France	<p>Actions réalisées par l'organisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Centre d'accueil mère-enfant de Bobigny et crèche ● Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) : Projet Espace des petits pas ● Projet Yalla pour les droits de l'enfant (sensibilisation aux droits de l'enfant) ● Appui aux projets France <p>La sensibilisation du public est partie intégrante de la mission sociale : « défendre la cause de l'enfant par la sensibilisation et la prise de parole (plaidoyer) » du projet associatif validé en 2013.</p>	Subventions accordées ; salaires et traitements ; charges sociales ; impôts et taxes ; dotations aux amortissements ; autres achats et charges externes ; dotations aux amortissements.
I.2 Projets réalisés à l'étranger	<p>Actions réalisées par l'organisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Actions réalisées directement à l'étranger ● Versements à d'autres organismes partenaires ● Appui aux projets soutenus à l'étranger 	<p>Les actions réalisées directement à l'étranger comprennent la totalité des dépenses effectuées par les missions à l'international y compris les subventions versées aux associations partenaires.</p> <p>La sous-rubrique appui aux projets comprend les salaires, cotisations sociales et prestations d'appui réalisées par des personnes basées au siège dont l'activité est dédiée - totalement ou partiellement - à cette mission.</p>
2 FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		

Rubrique CER (rubrique Compte de résultat)	Définition	Application
Frais d'appel à la générosité du public	Frais de publicité liés aux fichiers, imprimés, affranchissements, honoraires, frais administratifs liés aux règlements (reçus fiscaux), etc.	Ont été comptabilisés dans cette rubrique : 100% du coût du service dédié à la collecte de dons + plus une quote part des coûts de gestion et d'encadrement. Le traitement des dons est partiellement réalisé par des bénévoles.
Frais de recherche des autres fonds privés	Recherche de fonds privés ou publics affectés aux projets menés en France ou à l'international.	Ont été comptabilisés dans cette rubrique : 90 % du coût du service mécénat et philanthropie.
3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT	Frais de structure (les frais de locaux et toutes les charges s'y rapportant) ; frais de siège ; le personnel administratif et financier ; les frais de communication et ceux ne pouvant être affectés à une activité ou à une opération.	Les frais de fonctionnement représentent : <ul style="list-style-type: none"> • 25 % des coûts du pôle administratif et financier • 35% des coûts de direction générale • 20% du coût du pôle RH • 50% des coûts de communication • 65% du coût des Services généraux
4 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	Il s'agit de la dotation aux provisions (ou dotation pour dépréciation) de l'exercice correspondant aux pertes ou moins-values latentes.	
5 IMPÔT SUR LES BENEFICES		Impôts versés au titre de produits financiers sur parts SCPI.
6 REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	Part des fonds dédiés reportés au cours de l'exercice.	Subventions publiques ou privées reçues sur projets en cours + part des legs acceptés et non reçus en fin d'exercice.

Évolutions méthodologiques par rapport à 2019

Conformément à la nouvelle réglementation comptable, les produits par origine et les charges par destination sont répartis entre les produits et charges liés à la générosité du public, et ceux non liés à la générosité du public. Les charges communes ont été réparties au prorata de la ventilation des ressources correspondantes.

La répartition des frais de personnel s'est effectuée par pôle et service, en fonction de la ventilation du temps de travail des salariés siège.

La totalité des charges a été ventilée par pôle et service au budget comme dans le suivi analytique.

Ratio

Asmae présente un ratio qu'elle estime être un gage de transparence et de bon usage des fonds collectés. C'est également un outil de suivi dans le temps de l'activité. Le calcul consiste à diviser les dépenses affectées aux missions sociales sur le total des emplois inscrits au compte de résultat.

Le centre mère enfant de Bobigny correspond à des dépenses importantes comparées au reste du budget de l'association et est peu générateur de frais généraux. Hors Bobigny, le même ratio est donc suivi.

L'année 2023 a été marquée par une augmentation des coûts affectés à la mission sociale (+4.3%) en raison de l'augmentation sensible du volume d'activité liée à la mission sociale et du support renforcé des finances et des ressources humaines auprès des projets en France et à l'international.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
% affecté aux missions sociales	85,3%	80,9%	81,4%	78,4%	78,5%	75%	75%	77,6%	68,6%	74,0%	72,0%	75,5%	75,9%	79,2%
% hors Bobigny	79,4%	73,4%	72,2%	68,8%	69,8%	65%	65%	69%	59%	64%	64,1%	69,7%	63,1%	67%

Estimation des ressources collectées auprès du public sur les exercices antérieurs et disponibles en fonds propres

Les ressources issues de la générosité du public sont prioritairement consommées dans le courant de l'exercice où les dons sont reçus. Les fonds propres de l'association ont été constitués en partie par des exercices excédentaires en ressources collectées auprès du public dans les années 80.

Suivi de l'utilisation des ressources collectées auprès du public

Les ressources collectées auprès du public sont ventilées dans les dépenses au prorata de leur part dans les ressources globales, hors Bobigny.

Dons en nature et valorisation

La valorisation des prestations en nature (don d'espace publicitaire, prestations non facturées...) se porte à 457 310 €.

Mise à disposition gratuite de biens et valorisation

Asmae n'a pas bénéficié de mise à disposition gratuite de biens.

Effectifs bénévoles et valorisation

Les effectifs bénévoles et leur valorisation en 2023 sont détaillés dans les comptes de l'association.

40 bénévoles ont participé à des activités pour Asmae en 2023. Ces activités correspondent à une masse salariale estimée à 171 565 €.

Effectifs salariés

En 2023, l'équipe compte 187 collaborateurs et collaboratrices dont :

- 64 salariés en France
- 4 salariés à l'expatriation
- 65 salariés en contrat de droit national et 6 consultant et consultants prestataires
- 2 volontaires en solidarité internationale
- 7 stagiaires et volontaires en service civique
- 39 bénévoles

Variation des effectifs 2021-2022

Collaborateur.trices.s		2023	2022	2021
France	Salarié.e.s	64	63	61
	Stagiaires	7	2	7
	Volontaires		2	2
	Bénévoles	39	36	30
Sous-total 1		110	103	100
International	Salariés FR	4	4	4
	Salariés pays	65	52	44
	Consultant s	6	7	8
	Stagiaires		3	0
	Volontaires	2	0	0
Sous-total 2		77	66	56
Total		187	169	156

Montant global des 5 salaires et autres rémunérations les plus élevés

Les 5 salaires bruts les plus élevés de l'association se sont élevés à 302 559 € en 2022.

Montant de la rémunération totale des membres du CA

Aucune rémunération ou avantage en nature n'a été perçue par les membres du CA.

Indication sur la valeur des immobilisations et des titres de placement

Le bilan des actifs de l'association présente les immobilisations, dont certaines rubriques sont explicitées ci-dessous :

Participation SCI ESI (170 000 €). Il s'agit d'une participation établie en 2003, augmentée en 2006 de 20 000 € et de 106 000€ en 2018 dans la Société Civile Immobilière qui a porté l'opération immobilière du Centre d'accueil mère-enfants de Bobigny. Elle a ensuite été diminuée en 2023 de 27 000€.

Les placements et disponibilités d'Asmae s'élèvent à 7 952 555 € au 31/12/2022. Sur ce montant 4 581 116 € sont placés dans trois organismes sous forme de SICAV, FCP.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n°91-772 DU 7 AOUT 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	2022	2023	RESSOURCES PAR ORIGINE	2022	2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
MISSIONS SOCIALES	2 500 404	2 295 609	PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France	1 143 751	1 069 822	Cotisations sans contrepartie	2 620	5 940
- Actions réalisées par l'organisme	1 143 751	1 069 822	Dons, legs et mécénat	4 946 987	3 996 040
- Versement à un organisme central où à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	2 474 380	2 378 630
Réalisées à l'étranger	1 356 652	1 218 665	- Legs, donations et assurance vie	2 472 607	1 617 410
- Actions réalisées par l'organisme	822 198	683 015	- Mécénat		
- Versement à un organisme central où à d'autres organismes agissant à l'étranger	534 454	542 772	Autres produits liés à la générosité du public	125 909	116 801
FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	930 442	998 633			
- Frais d'appel à la générosité du public	930 442	998 633			
- Frais de recherche d'autres ressources					
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	314 461	184 832			
TOTAL DES EMPLOIS	3 745 307	3 479 075	TOTAL DES RESSOURCES		
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 267 843	585 218	UTILISATION DE FONDS DEDIES ANTERIEURS		
<i>EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</i>	<i>62 366</i>	<i>54 488</i>	<i>DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</i>		
TOTAL	5 075 516	4 118 780	TOTAL	5 075 516	4 118 781

RAPPORT SPECIAL



Virtus Expertise

— Réseau de cabinets —
expertise comptable, commissariat aux comptes et conseil

Clara LANCHES, associée
Erwan NEXON, associé-gérant
Claude PIAT, associé

ASMAE – SŒUR EMMANUELLE
246 rue du Faubourg Saint Antoine
75012 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

A l'Assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Saint Cloud, le 7 mai 2024

Le Commissaire aux comptes
SAS POUGET SOUBIROUS ET ASSOCIES
Représentée par Erwan NEXON

SAS POUGET, SOUBIROUS & ASSOCIES au capital social de 96 832 euros
8, rue Gaston Latouche 92210 - SAINT-CLOUD
Tél : 01 46 02 66 11 - E-mail : contact@virtus-expertise.com
APE 6920Z – N° Siret 729 800 474 00011 – N° TVA FR 78 729 800 474 – RCS Nanterre
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables Paris Ile de France
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles